



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

13/06/2024

AFFICHEE LE :

13/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBÉRATIONS

20/06/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 19 juin, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Laurence FILOCHE-GARNIER, Kévin LEBRET, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Emmanuelle LEPETIT À Axelle MORINEAU, Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD,

Monsieur Guillaume LEDEBT a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITÉ

DELIBERATION N° **DELIB-2024-047**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Des recrutements temporaires doivent pouvoir être effectués dans différents services de la Ville lorsque la charge de travail s'accroît sans besoin permanent. La collectivité est régulièrement dans le besoin de renforts, lorsque les effectifs permanents de la collectivité ne suffisent pas à assurer un surcroît de travail.

Pour anticiper ces situations, il est nécessaire de prévoir par délibération des autorisations de recrutement d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Les postes sur lesquels il peut être nécessaire de recruter des agents non permanents sont recensés en détail dans les tableaux ci-dessous :

Services	Grades	Durée	Quotité	Missions
Entretien des locaux	Adjoint technique	Ces contrats sont conclus pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.	3 postes à temps non complet (28 heures)	Ménage, plonge, aide de restauration
Finances	Adjoint administratif		1 poste à temps complet	Mandatement
Informatique et téléphonie	Cadre d'emploi des adjoints techniques		1 poste à temps complet	Dépannage informatique du quotidien
Services de la petite enfance	Auxiliaire de puériculture		1 poste à 35 heures	Encadrement de jeunes enfants
Restauration	Adjoint technique		1 poste à 35 heures	Préparation des repas
Enfance et jeunesse	Adjoint d'animation		1 poste à 28 heures	Encadrement de mineurs

Ainsi,

Vu le Code général de la Fonction publique, particulièrement son article L. 332-23 1°,

Considérant la nécessité de recourir à du personnel supplémentaire pour assurer certaines missions,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à recruter du personnel pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions suivantes :

Services	Grades	Durée	Quotité	Missions
Entretien des locaux	Adjoint technique	Ces contrats sont conclus pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.	3 postes à temps non complet (28 heures)	Ménage, plonge, aide de restauration
Finances	Adjoint administratif		1 poste à temps complet	Mandatement
Informatique et téléphonie	Cadre d'emploi des adjoints techniques		1 poste à temps complet	Dépannage informatique du quotidien
Services de la petite enfance	Auxiliaire de puériculture		1 poste à 35 heures	Encadrement de jeunes enfants
Restauration	Adjoint technique		1 poste à 35 heures	Préparation des repas
Enfance et jeunesse	Adjoint d'animation		1 poste à 28 heures	Encadrement de mineurs

- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Guillaume LEDEBT